

Confédération des Organismes Familiaux du Québec

Mémoire présenté à la
Commission sur l'éducation à la petite
enfance

Décembre 2016



Confédération des Organismes Familiaux du Québec



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Qui sommes-nous ?..... | 2 |
| 2. Nos organismes membres participant à la rédaction..... | 3 |
| 3. Introduction..... | 5 |
| 4. Consultation | 6 |
| 5. Les quatre enjeux principaux | 8 |
| 6. Conclusion | 16 |
| 7. Remerciements..... | 17 |



1. QUI SOMMES-NOUS?

La Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ) est née en 1972 du désir des organismes familiaux de se doter d'une structure démocratique de représentation qui puisse être porte-parole des familles. Depuis ses débuts, elle s'est acharnée à revendiquer une politique familiale globale auprès des instances publiques, en respect de sa mission première qui est :

de regrouper, soutenir et représenter ses membres dans un but de promotion et de défense des intérêts de la famille, et ce, afin d'améliorer la qualité de la vie familiale.

Parmi les principes qui ont guidé les actions de la COFAQ depuis sa naissance, nous pouvons en rappeler quelques-uns :

- a) Reconnaissance du rôle social de la famille dans une politique familiale globale;
- b) Reconnaissance du rôle social des parents comme premiers responsables éducatifs des enfants;
- c) Reconnaissance de la famille comme le pilier de la société québécoise;
- d) Responsabilité collective envers les familles. Autant les familles ne sauraient remettre leurs responsabilités entre les mains de l'État, autant les pouvoirs municipaux, les milieux des affaires, du syndicalisme, de l'éducation, des loisirs, de la culture, etc. ne sauraient se décharger de leurs propres responsabilités envers les familles.

Ces principes sont encore aujourd'hui au cœur des interventions de la COFAQ.

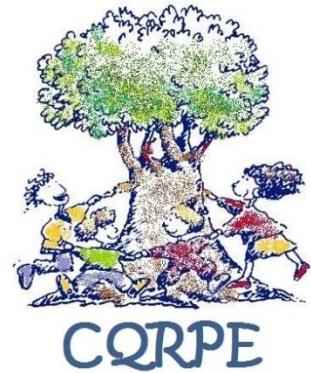


2. NOS ORGANISMES MEMBRES PARTICIPANT À LA RÉDACTION

Le présent document a été rédigé en collaboration avec différents membres de notre regroupement. Suite à l'annonce du projet de consultation sur l'éducation à la petite enfance, nous avons lancé un appel à nos membres afin de mettre en commun nos efforts et nos réflexions sur cet enjeu. Plusieurs de nos organismes ont répondu présents à cette invitation. Lors d'une réunion réunissant les représentants des groupes intéressés, nous avons présenté une première version du document afin qu'il soit discuté, analysé et bonifié. Toutes les personnes ayant répondu à l'appel travaillent de près avec les 0-5 ans. La COFAQ est heureuse d'avoir pu compter sur elles pour réaliser ce document. Les idées présentées ici sont donc le fruit de cette collaboration et de cette réflexion.

Centre québécois de ressources en petite enfance (CQRPE)

Le Centre québécois de ressources à la petite enfance est un organisme sans but lucratif créé en 1981 par des parents. Aujourd'hui encore, il place le bien-être du petit au cœur de toutes ses actions. Les objectifs du CQRPE sont de valoriser et soutenir les parents; recueillir et diffuser l'information relative à la petite enfance; conceptualiser, réaliser et offrir de la formation auprès des parents et des intervenants de la petite enfance et enfin de favoriser le développement et la concertation.



Lire et Faire Lire



Lire et faire lire est un programme intergénérationnel en lecture. Il poursuit deux objectifs principaux :

- Offrir dans les écoles et les différents services de garde à l'enfance, en collaboration avec les bibliothèques et le milieu communautaire, un programme de lecture aux enfants de 4 à 8 ans afin de développer le plaisir de lire, de diminuer l'échec scolaire, d'aider à l'intégration des enfants de familles immigrantes ou d'enfants en difficulté d'apprentissage, ainsi que de prévenir la délinquance.
- Intégrer les personnes de 50 ans + dans l'action bénévole auprès de ce programme de lecture afin de briser leur isolement et leur permettre de retrouver un rôle actif et valable au sein de la communauté.



Premiers Pas Québec

Premiers Pas Québec œuvre à l'amélioration des conditions de vie des enfants d'âge préscolaire en travaillant à la reconnaissance et à l'expansion du programme de prévention Premiers Pas, en assurant l'intégrité de son concept, en appuyant les réseaux de jumelages membres ou en phase de démarrage et en implantant, au besoin, des réseaux de jumelages Premiers Pas.



Premier Pas propose des jumelages entre une personne bénévole et une famille épuisée ou dépassée afin d'apporter un soutien à domicile aux parents d'enfants d'âge préscolaire.



3. INTRODUCTION

En tant qu'organisme communautaire Famille, nous sommes heureux de présenter nos réflexions sur les services éducatifs à la petite-enfance. Nous croyons que l'exercice présent est nécessaire et arrive à un bon moment pour notre société. Force est de constater que les compressions budgétaires ont jeté un éclairage cru sur les impacts du désengagement du gouvernement dans les services sociaux, en général, et dans les services aux plus démunis, en particulier. Or, l'ère des coupures étant passée, selon les dires du gouvernement, nous devons nous questionner sur les réinvestissements les plus urgents à réaliser et nous assurer que ceux-ci seront bénéfiques pour les personnes les plus vulnérables et assurer la pérennité des services que l'on juge essentiels.

Le gouvernement du Québec a entrepris une consultation sur la réussite éducative qui, avec la consultation actuelle, permettra de nous donner un aperçu global de ce que la population désire pour l'éducation des 0 à l'âge adulte. Nous espérons que le gouvernement et les différents membres de la société civile utiliseront les résultats des deux consultations actuelles dans le but de mieux orienter leurs actions futures en ce qui concerne l'éducation à la petite enfance et la réussite pour tous.

La COFAQ s'est intéressée dès sa fondation aux questions liées au développement des services de garde. Sa participation s'inscrivait dans ce vaste chantier qu'a été l'énoncé d'une politique familiale et la création des CPE qui en a constitué l'ossature principale. Dans une intervention relativement récente, en 2003, nous énoncions deux principes directeurs devant permettre d'orienter toute politique sur les services de garde : **les enfants sont une richesse collective** d'où la nécessité d'une contribution de l'ensemble de la société au financement des services de garde et **le développement des places doit se faire de façon diversifiée** pour ne pas imposer un modèle unique aux parents.¹

Ce dernier principe nous interpelle, car il est important d'assurer des services diversifiés qui se développent en complémentarité avec l'ensemble des intervenants et, en premier lieu, avec les parents. Nous rappelons ce leitmotiv qui anime la COFAQ depuis sa fondation, les parents sont les premiers éducateurs des enfants, ils sont les experts de leurs enfants. Nous souhaitons que les services de garde deviennent les meilleurs alliés des parents pour assurer le bien-être et le plein développement des enfants.

¹ COFAQ, 2003, Mémoire sur les scénarios de développement et de financement pour assurer la pérennité, l'accessibilité et la qualité des services de garde, Disponible à nos bureaux. La COFAQ insistait en particulier sur le financement des haltes-garderies communautaires et le développement de services de garde atypique.



4. CONSULTATION

L'angle d'examen de la Commission

La Commission désire entendre la population ou ses représentants s'exprimer sur la question de **l'égalité des chances** de développement pour nos plus jeunes. L'égalité des chances est un concept qui, en éducation, exprime l'idée que la réussite éducative d'un individu (ou son développement en ce qui nous concerne) ne dépende pas des caractéristiques morales, ethniques, religieuses, financières et sociales des générations précédentes.

Pour ce faire, l'État québécois s'est donné dans les années 60 comme projet de société de rendre accessible l'éducation à tous. Aujourd'hui, on constate que ce projet ne se concrétise pas pour tous et que l'on pourrait stimuler l'accès à l'éducation en favorisant le développement du plein potentiel de nos tout-petits. Or, ce potentiel est bien souvent entravé par des situations où se développent certaines vulnérabilités chez les tout-petits.

Mais qui sont ces tout-petits qui sont décrits comme vulnérables? Ce sont principalement, mais non exclusivement, ceux issus des milieux défavorisés, ceux qui éprouvent des difficultés d'adaptation et d'apprentissage, les jeunes handicapés ou encore les nouveaux arrivants. Bien souvent, les jeunes des milieux défavorisés conjuguent un ensemble de vulnérabilités. Pour les communautés éloignées, l'isolement peut aussi être un facteur de vulnérabilité. À ces facteurs de vulnérabilité s'additionnent les préjugés qui les fragilisent encore plus.

Les services gouvernementaux ont été conçus en réponse aux besoins des personnes plus vulnérables et ils répondent en grande partie au critère d'universalité c'est-à-dire que tous les citoyens y ont accès ou du moins peuvent prétendre à y avoir accès. Dans un contexte où les individus n'ont pas les mêmes capacités ou les mêmes ressources, nous avons probablement atteint une certaine limite du système à générer un mieux-être pour tous. En ce qui concerne les services de garde, ils ont été conçus pour répondre à une problématique de conciliation famille-travail. Les résultats positifs de ce rôle ont été largement reconnus. L'aspect éducatif est aujourd'hui mis de l'avant, on ne peut que se réjouir de la complémentarité des services éducatifs et ceux de garde.

Bien que la majorité des Québécois reconnaissent la qualité de nos services de garde, il faut se rappeler que des familles moins favorisées ou issues de l'immigration peuvent se sentir à l'écart de la culture caractérisant les services éducatifs. Les parents sont ainsi susceptibles d'être réticents à se tourner vers ces services, par crainte d'être jugés lorsqu'ils sont eux-mêmes sous-éduqués. Certaines familles ne font plus confiance aux institutions. Les organismes communautaires Famille (OCF) ont conscience de ce problème et privilégient, dans leurs interventions, la création de liens de confiance avec les familles.



Bien que l'éducation soit souvent citée comme un moyen pour lutter contre la pauvreté, le discours visant la scolarisation de plus en plus tôt, surtout pour les enfants issus de milieux socio-économiques défavorisés, comporte plusieurs pièges qui doivent être soulevés. Ce discours fait porter la responsabilité à chacun de lutter contre sa propre pauvreté sans égard aux causes structurelles plus larges de celle-ci. Il tend aussi à stigmatiser les classes plus économiquement défavorisées en les exhortant à envoyer leurs enfants dans des milieux de garde.

Nous estimons que le gouvernement devrait plutôt, dans une perspective de lutte à la pauvreté et d'empowerment, reconnaître les parents à titre de premiers éducateurs de leur enfant, et leur assurer les conditions de vie leur permettant d'offrir à leurs enfants la meilleure éducation possible. Les parents devraient être valorisés pour ce qu'ils font, sentir qu'ils peuvent être soutenus et accompagnés et faire équipe avec l'ensemble du personnel éducatif. Toute mesure visant le soutien aux pratiques parentales ainsi que le développement et l'accessibilité à des services de garde de qualité voient leurs effets grandement limités par les obstacles auxquels font face les familles défavorisées pour se loger, se nourrir, se déplacer, etc.

Les organismes communautaires Famille accompagnent, sur le long terme, les familles qui en ont besoin. Cet accompagnement peut se réaliser dans le milieu de vie de la famille ou encore au sein des OCF qui représentent aussi des milieux de vie pour les parents et les jeunes. À travers cet accompagnement, les OCF outillent les parents, notamment ceux dont la culture est éloignée de celle des institutions éducatives, afin qu'ils se sentent plus à l'aise de participer au plein développement et à la réussite éducative de leurs enfants. L'apport particulier du milieu communautaire pour le bien-être des familles est essentiel.

Proposition 1

Que les services éducatifs à la petite enfance reconnaissent la singularité du milieu communautaire et son impact sur le bien-être éducatif des enfants.



5. LES QUATRE ENJEUX PRINCIPAUX

Les commissaires ont proposé quatre questionnements importants entourant les services éducatifs à la petite enfance pour lesquels ils aimeraient connaître notre opinion. Ce sont :

- A. Votre avis sur les objectifs que devraient poursuivre les services éducatifs à l'enfance;
- B. Votre appréciation quant à l'atteinte de ces objectifs à travers les services actuellement offerts et les modalités qui les entourent;
- C. Le rôle de l'État par rapport aux rôles des autres acteurs de la société à l'égard de ces objectifs;
- D. Les moyens pour accroître l'égalité des chances pour tous les enfants du Québec.

Nous nous proposons de garder en tête ces questionnements tout en suggérant quelques pistes d'action sur ce que les commissaires identifient comme les quatre principaux défis auxquels fait face notre système de garde éducatif soient : la qualité, l'accessibilité, l'universalité, et la gouvernance.

La qualité

Notre système éducatif a pour grand objectif « d'instruire, de socialiser et de qualifier² ». Nous savons tous que la fonction « qualifier » ne sera pas présente dans les premières années de la vie d'un enfant et que celle de socialiser le sera beaucoup plus. Les objectifs des services éducatifs à l'enfance vont donc s'inscrire dans le besoin de socialisation et celui d'apprendre et de découvrir.

Cet apprentissage se fait par le jeu, par le chant, par les activités de tous les jours. Nous avons, au sein de nos services éducatifs, des personnes compétentes, bien formées qui sont conscientes des enjeux liés au développement global des enfants. Les études et les statistiques nous fournissent de bons indicateurs à ce sujet. Ce n'est certes pas de notre intention de revoir les programmes dédiés à la petite enfance. Il importe cependant de reconnaître que les parents sont les premiers éducateurs des enfants. Les services éducatifs doivent contribuer à soutenir l'engagement parental par la reconnaissance de la nécessaire collaboration avec les parents.

² *Pour une politique sur la réussite éducation, document de consultation*, septembre 2016, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/autres/bureau_sm/brochure_consultations_16sept.pdf.



Nos services de garde se sont déployés à la grandeur du Québec. Le réseau des CPE a réussi à intégrer le milieu de garde en installation et le milieu de garde familiale. Il y a là une réussite à souligner. Toutefois, plusieurs de nos organismes membres nous ont fait remarquer que les relations entre tous les différents acteurs gravitant autour de nos services éducatifs à la petite enfance sont parfois trop ténues. Or, nous pensons qu'il est souhaitable qu'il y ait un maillage efficace entre tous ces acteurs qui sont complémentaires dans le développement de l'enfant.

Proposition 2

Assurer une collaboration plus efficace entre les différents services de garde éducatifs à l'enfance, l'école, les organismes communautaires et les parents, premiers éducateurs de leurs enfants.

Des évaluations récentes suggèrent que parmi les différents services de garde, les CPE offrent ceux de meilleure qualité. Ne devrions-nous pas chercher à corriger les « incompétences » et les « manquements » identifiés par ces études dans les différents services? Pourquoi ne pas favoriser l'amélioration de tous les services de garde?

Bien que nous nous félicitions de savoir que la qualité des services offerts par les CPE est reconnue et même supérieure à celle des services de garde privés, nous respectons aussi le choix des parents. Ceux-ci choisissent parmi les différents services pour des raisons de proximité, de disponibilité, d'offre de services ou, depuis les dernières modifications à la tarification, pour des raisons fiscales. C'est souvent un choix multifactoriel. Assurons-nous que l'on respecte le choix des parents. Assurons-nous aussi que l'on respecte le droit des enfants à recevoir des services de qualité. C'est au gouvernement du Québec qu'incombe la responsabilité de s'assurer de la qualité des services partout où les jeunes reçoivent des services.

Proposition 3

Que le gouvernement établisse des normes de qualité pour tous les différents services de garde, qu'il s'assure que ces normes soient respectées et que les manquements soient corrigés.

Chaque changement dans la vie des tout-petits peut s'avérer problématique. L'intégration à un nouvel environnement pour les plus jeunes, l'intégration dans une nouvelle culture pour les jeunes immigrants. En vieillissant, les enfants se rapprochent de la maternelle et de l'entrée à l'école. Des problèmes de transition et d'intégration entre les différents niveaux de services peuvent aussi apparaître. Nous voulons que les jeunes puissent intégrer l'école primaire avec les acquis nécessaires en matière de connaissances,



de comportements et de maturité affective. Nous souhaitons que la notion de qualité inclue celle de la qualité des suivis entre les différentes étapes du cheminement des tout-petits.

Nous souhaitons que les intervenants soient sensibles aux différentes transitions et intégrations vécues par les jeunes. Les transitions doivent se faire en accompagnant les parents afin que ceux-ci comprennent ce que vit leur enfant. C'est en quelque sorte la famille qui doit évoluer à l'intérieur des systèmes éducatifs.

Proposition 4

Que les services éducatifs soient sensibles aux différentes transitions et intégrations vécues par les jeunes et que l'on accompagne autant les enfants que les parents dans celles-ci.

Certains de nos membres ont fait remarquer que les familles immigrantes ont parfois une méconnaissance sinon une réticence à inscrire leurs jeunes aux services de garde. Il y a un effort particulier à faire pour accompagner ces parents et les guider à travers nos institutions éducatives. Réciproquement, il faut que les éducatrices soient sensibilisées à cette réalité. La qualité de nos services doit se mesurer à la qualité des services pour les clientèles particulières.

De même, les enfants vivant avec un handicap, des problèmes d'apprentissage ou toutes autres situations de vulnérabilité ont besoin d'un soutien particulier. Sans sous-estimer le travail réalisé par les éducatrices et les éducateurs, il faut miser sur le renouvellement des compétences de ces personnes tout au long de leur carrière.

Proposition 5

Mettre en place une formation continue des éducatrices et éducateurs aux différentes réalités des enfants.

Il existe un nombre important de ressources communautaires qui œuvrent auprès des familles ayant des enfants vivant des difficultés ou des handicaps. Il semble que le milieu communautaire a réussi à se faire reconnaître auprès des écoles comme une ressource complémentaire et un allié de la réussite éducative. Nous souhaitons que les services de garde s'ouvrent plus au milieu communautaire famille pour mieux soutenir les familles, c'est-à-dire les enfants et les parents et que l'on évalue ces services sous son aspect de complémentarité avec le milieu.



Proposition 6

Encourager les services de garde à créer des liens plus étroits avec les organismes communautaires qui œuvrent auprès des familles et qui répondent en complémentarité aux besoins de toutes les familles.

L'accessibilité

Malgré la diversité des ressources disponibles, services de garde, les maternelles quatre ans ou de cinq ans, il y a toujours un certain nombre de jeunes qui ne sont pas rejoints par ces ressources. Ces jeunes ne sont pas tous en situation de risque. Certains parents optent pour des modes d'éducation moins conventionnels pour leurs enfants. Dans tous les cas, si le développement des enfants n'est pas compromis, il faut respecter le choix des parents.

Par contre, il y a un certain nombre de ces enfants qui profiteraient de fréquenter ces ressources éducatives. Nous avons mentionné que des personnes immigrantes peuvent ressentir un choc culturel dans leur nouvel environnement. D'autres familles inquiètes quant à leurs compétences, se sentent menacées par l'école et les professeurs. Pour d'autres, la contribution exigée pour inscrire les enfants au service de garde, même à son minimum, est un obstacle difficile à franchir.

Au cours des années 70 jusqu'aux années 90, l'accent a été mis sur les services de garde permettant aux parents (le plus souvent les femmes) d'accéder au marché du travail. Avec la création des CPE, la notion des services éducatifs a pris une place importante et nous ne pouvons que nous réjouir de ce changement de paradigme.

Le ministre de la Famille a laissé entendre qu'actuellement le ministère ne pouvait pas savoir où se situent les besoins réels en terme de place en services éducatifs. Le développement des maternelles quatre ans semble se faire sans une vue d'ensemble de la situation des besoins. Il serait nécessaire d'avoir les outils pertinents pour prévoir un développement plus harmonieux des services éducatifs.

Proposition 7

Développer des outils pour mieux connaître les besoins en termes de places dans les services éducatifs, et ce pour l'ensemble du territoire du Québec.

Mieux évaluer les besoins en terme de places nous permettra aussi de faire la promotion auprès des familles qui ont certaines réticences à user de ces services. Nous croyons que dans les quartiers ou les régions où l'on identifie une méconnaissance des services éducatifs à l'enfance et leur utilité, soient mis en place des mesures de promotion



et des services d'information pour atteindre les personnes susceptibles de profiter de ces services.

Proposition 8

Faire la promotion en concertation avec le milieu des services éducatifs à l'enfance dans les quartiers et les régions où le besoin se fait sentir.

Parmi les services éducatifs offerts, nous retrouvons les maternelles quatre ans. Ces maternelles ont connu une expansion importante cet automne par le doublement des classes disponibles³. Nous sommes à priori d'accord avec le développement de cette filière éducative. Cependant, il est permis de se poser des questions à ce sujet.

Nos membres nous ont fait plusieurs remarques importantes relatives au développement des maternelles quatre ans. L'intégration de ces tout-petits dans la « grande école » peut-être une source de difficultés. On peut se demander si les centres de la petite enfance ne pourraient pas inclure un volet « maternelles quatre ans ». Les enfants conserveraient leur environnement familial le temps de compléter la maternelle quatre ans. Cela pose aussi la question de la formation des « éducatrices 4 ans » autant pour celles en milieu scolaire que dans les CPE. Donc, il aurait été pertinent de prévoir un projet-pilote de maternelle quatre ans dans les CPE. Ainsi le gouvernement aurait pu évaluer les résultats des interventions dans deux modèles d'implantation différents.

Actuellement, le développement des maternelles quatre ans se fait dans les milieux vulnérables. Le but est de permettre de combler le « retard » des enfants issus de ces milieux vis-à-vis ceux des milieux plus favorisés. Nous croyons utile de continuer le développement de ces maternelles dans les milieux vulnérables lorsque les besoins sont clairement identifiés. Cependant, il importe de connaître si les effets présumés sont réels. Il est donc important que le gouvernement instaure un projet d'évaluation de ces maternelles et en corrige les lacunes, lorsqu'identifiées.

Proposition 10

Poursuivre le développement des maternelles 4 ans dans les milieux vulnérables tout en s'assurant que les évaluations pertinentes soient faites pour s'assurer qu'elles remplissent bien leur rôle.

Ajoutons que des intervenants nous ont fait remarquer que l'identification des quartiers ou des régions « défavorisés » n'est pas toujours très rigoureuse avec l'utilisation

³ <http://www.education.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiqués-de-presse/detail/article/emmaternelle-4-ans-a-temps-plein-pour-les-enfants-en-milieux-defavorisesem-le-ministre/>



du critère du code postal. Il faut sans doute améliorer cette méthode d'identification. Une approche plus structurée du développement des maternelles 4 ans serait souhaitable. La dernière annonce des nouvelles classes de maternelles semblait plutôt improvisée. Un plan général qui serait discuté et réalisé avec toutes les parties concernées serait le bienvenu.

Proposition 9

Qu'un plan général du développement, incluant la possibilité de l'implantation de différents modèles des maternelles quatre ans, soit proposé avant de poursuivre la création de ces nouvelles classes.

L'universalité

Nos services de garde sont variés : CPE, garde en milieu familial, haltes-garderies, garderies privées ou en milieu familial. Il n'y a pas de modèle unique. Notre modèle scolaire démontre bien que les parents aiment avoir le choix. Comme mentionné plus haut, il est important que l'état s'assure de la qualité des services partout où ils sont offerts.

Les derniers changements dans la politique de financement des services de garde ont plusieurs effets qui ont secoué ce milieu. Alors que les listes d'attente étaient un sujet de discussion et d'angoisse il y a quelques années, aujourd'hui les CPE cherchent à recruter des enfants. Les garderies privées se plaignent d'une trop forte concurrence⁴. Le concept d'universalité peut se comprendre comme un accès pour tous à un service de garde. Nous pensons qu'il est important que les parents qui actuellement cherchent une place dans les services de garde puissent en avoir une. De plus, nous souhaitons que le choix se fasse en fonction de leurs besoins. L'universalité d'accès n'implique pas la conformité avec les besoins des familles.

Proposition 11

Que le gouvernement permette une offre diversifiée de services éducatifs, universellement accessible à l'ensemble des familles.

Le gouvernement actuel a changé la tarification qui comporte actuellement un ajustement des tarifs selon le revenu familial lorsque celui-ci dépasse les 50,545 \$. Si l'on supporte l'idée que les impôts doivent être progressifs, donc que les plus riches paient plus, la nouvelle tarification ne semble pas inconvenante. Cependant, il faut rappeler que les parents ont déjà payé par leurs impôts pour les services de garde qu'ils utilisent. Il y a donc

⁴ <http://ici.radio-canada.ca/regions/quebec/2016/10/06/010-cpe-garderie-non-subventionnees-places-comblees-quebec.shtml>



ce que plusieurs appellent une double imposition. Il y a un questionnement à faire sur cette situation en particulier s'il y a lieu de revenir au tarif unique.

Avec les nouveaux tarifs, la modulation de ces tarifs en fonction du revenu familial et le développement du nombre de places disponibles, il semble qu'il n'y a plus de liste d'attente⁵. Bonne nouvelle, ce problème était au cœur des préoccupations de plusieurs parents et cela avant même la naissance de l'enfant. Cependant, la tarification a aussi orienté le choix des parents qui, selon leurs revenus⁶, trouvent avantageux d'aller vers les garderies non subventionnées, ce qui contrevient au principe de neutralité fiscale. Cette neutralité permettrait aux parents de cibler la qualité des services plutôt que le prix dans le choix d'un service de garde.

Proposition 12

Revoir la tarification des services de garde afin qu'elle soit neutre d'un point de vue fiscal.

La COFAQ a, par les années passées, appuyé l'association des haltes-garderies communautaires pour qu'elles obtiennent des subventions de base afin d'offrir des services principalement dans les OCF. Nous pensions à l'époque que ces services particuliers répondaient à des besoins particuliers. Nous le croyons toujours. D'autres parts, les parents, dans la difficile tâche de concilier le travail, la famille et les études, peinent souvent à trouver des services de garde qui correspondent à leurs besoins qui se donnent le plus souvent entre 7 h et 18 h.

Il est temps de penser à la mécanique pour permettre des services à temps partiel et aux horaires atypiques. Le réseau des haltes-garderies offre des possibilités et des flexibilités qui sont souvent plus proches des besoins des parents. Tout en constatant que le réseau de services de garde a été bousculé au cours des deux dernières années et qu'il est temps de revenir à plus de stabilité, nous croyons qu'il y a présentement une fenêtre d'opportunité pour développer les services atypiques pour les familles.

Proposition 13

Que le gouvernement agisse auprès des services de garde et en complémentarité avec le milieu pour favoriser le développement des services de garde atypiques.

⁵ <http://www.journaldemontreal.com/2015/11/02/des-garderies-en-manque-denfants>, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2016/10/05/001-cpe-garderies-places-credits-impots-subventions-privs.shtml>

⁶ Ce déplacement des enfants est causé par la modulation des frais de garde dans le réseau public mais aussi par les généreux crédits d'impôt, qui couvrent jusqu'à 60% des frais de garde, donnés aux parents dont les enfants fréquentent une garderie privée non-subventionnée, a expliqué l'économiste Pierre Fortin., voir : <http://journalmetro.com/actualites/national/1043537/le-tiers-des-garderies-en-milieu-familial-a-risque/>



La gouvernance

La COFAQ n'offre pas de service de garde et il serait téméraire de proposer des solutions précises aux nombreuses règles qui gouvernent nos services de garde. Cependant, en consultant les personnes confrontées à ces règles, on peut en déduire que les services de garde souffrent de la lourdeur bureaucratique propre aux institutions contrôlées par l'état. De plus, l'avènement des syndicats n'a pas simplifié les exigences et les contraintes. Tout en reconnaissant que les personnes qui travaillent de près ou de loin dans les services éducatifs ont à cœur le bien-être des enfants, il serait bon d'introduire un peu de souplesse dans un système qui risquerait de se scléroser. La présente consultation est un bon moment pour se questionner à ce sujet.

Nous avons à plusieurs occasions mentionné dans ce mémoire la nécessité de coordonner les actions entre les différents services éducatifs afin de faciliter les transitions et les intégrations multiples que vivent les jeunes. De plus, nous souhaitons que les organismes communautaires soient plus souvent sollicités par les partenaires du milieu. Cependant, nos collaborateurs nous ont fait remarquer qu'il n'y avait pas de ressources ou de temps dévolu à cette concertation. Puisque nous croyons à cette concertation, nous souhaitons que les outils nécessaires pour la réaliser soient mis en place.

Proposition 14

Prévoir des ressources afin de favoriser la concertation entre les services éducatifs et le milieu.

D'autre part, il faut aussi reconnaître que nous avons un préjugé favorable envers les CPE et les haltes-garderies communautaires. Ces deux modèles permettent aux parents de participer à la gestion de l'organisme. Ils sont aussi proches du milieu dans lequel ils évoluent. Les CPE et les organismes communautaires qui offrent des services de HG sont un lien citoyen charnière dans notre société. Le comité de parents est parfois faible face aux règles du gouvernement ou celle des syndicats, mais ils ont une voix dans la gestion de ces organismes. C'est une formule que l'on croit viable et bénéfique notamment pour renforcer l'importance de soutenir et maintenir l'engagement parental.

Proposition 14

Considérant que les CPE et les haltes-garderies communautaires favorisent la participation des parents à leur gestion, nous croyons que le gouvernement devrait prioriser ces deux systèmes dans le développement des services de garde.



Il faut bien reconnaître que les services de garde ont à répondre à des normes importantes de la part du gouvernement et que dans son souci de contrôle celui-ci a introduit de la rigidité dans l'attribution des allocations budgétaires. Nos partenaires nous ont donné des exemples de contraintes administratives qui, bien qu'anecdotiques, nous ont convaincus que le gouvernement doit reconnaître l'expertise des milieux et qu'il laisse ceux-ci donner plus de l'attitude pour déterminer ce qui est bien pour les enfants.

En soutenant le renforcement, l'émergence et le maintien des parents au sein des conseils d'administration où siègeraient aussi de représentants des OCF, nous pensons que le réseau sera doté de ce qu'il faut pour assurer une saine gestion qui favoriserait le développement des enfants.



Conclusion

En 20 ans, plusieurs des objectifs mis de l'avant pour développer les services de garde semblent grandement atteints. Les familles qui ont besoin de services de garde pour travailler ou étudier peuvent le faire. Le développement des services de garde aura permis un accès plus facile aux femmes désireuses d'entrer sur le marché du travail. Cependant, au-delà de ses retombées sur la conciliation famille-travail, les services de garde doivent s'inscrire dans un projet éducatif plus large.

D'autres parts, les personnes qui privilégient la qualité des services éducatifs ont un accès, bien souvent, à une diversité de services. Nous ne pensons pas que le rôle de l'État est de faire le choix pour les parents. Nous croyons que son rôle est d'aider ces services à se structurer, favoriser à développer des services là où il en manque ou encore développer les services atypiques ou les haltes-garderies, lorsque nécessaires. De plus l'État se doit d'évaluer la qualité des services et de stimuler l'amélioration de la qualité des services sous toutes ces formes.

Cependant, il y a une fraction de la population qui semble réfractaire aux services de garde ou aux services éducatifs avant la maternelle cinq ans. Ceux-ci ne sont pas nécessairement en situation de risques. Il y a un risque de stigmatisation de cette partie de la population souvent économiquement vulnérable que l'on exhorte à envoyer leurs enfants dans les milieux de garde. Si cette population était convaincue que la fréquentation des services de garde éducatifs était la garantie de la réussite de leur enfant, elle n'hésiterait sans doute pas à les utiliser.

Le développement de l'accessibilité et de la qualité des services éducatifs est indissociable de la lutte à la pauvreté. La barrière de l'argent existe encore et celle des préjugés aussi. La présente commission devrait faire de l'amélioration des conditions de vie des familles et de la lutte à la pauvreté une recommandation à inscrire dans leur rapport final.



7. REMERCIEMENTS

La COFAQ tient à remercier les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce mémoire. En premier lieu, les cosignataires de ce mémoire :

Madame Claire Lefrançois

Présidente du Centre québécois de ressources à la petite enfance

Madame Marie-Claude Richer

Directrice générale de Premier Pas Québec

Madame Chantal Vaillancourt

Directrice générale de Lire et Faire Lire

Monsieur Jean-Christophe Filosa

Président de la COFAQ

La COFAQ remercie de sa collaboration :

Madame Maude Cossette

Directrice, Initiative 1,2, 3 GO! Longueuil

Ce mémoire n'aurait pu exister sans le leadership et la participation de Madame Marie Simard, directrice générale de la COFAQ.

Monsieur Paul Bégin, agent de recherche et de rédaction à la COFAQ, a rédigé ce mémoire en respectant le mieux possible la pensée des collaborateurs.

Merci à madame Catherine Ouellet pour sa collaboration à la première version de ce texte.